

Les 10 principes de la

CHARTRE D'ACCUEIL

Val de Garonne Agglomération

Cette charte a pour objectif de proposer et promouvoir un accueil de qualité harmonisé sur le territoire de Val de Garonne Agglomération, l'objectif étant le bien-être et l'épanouissement du jeune enfant.

Elle décline les valeurs partagées par l'ensemble des équipes de la petite enfance, dans le respect du Projet Educatif Territorial.

1. **Accueillir** l'enfant et sa famille **dans le respect et la tolérance**.
2. **Etablir une relation de confiance et d'échanges** avec les familles afin d'enrichir l'environnement affectif et socio-culturel de l'enfant.
3. **Considérer l'individualité** de chaque enfant au sein du groupe.
4. Offrir à l'enfant dans le respect de son rythme, **un environnement riche et adapté à ses besoins**, en favorisant son autonomie, sa sécurité physique et affective.
5. **Encourager et valoriser avec bienveillance** l'enfant dans ses apprentissages et ses découvertes.
6. **Permettre la créativité et l'éveil culturel** de l'enfant en favorisant ses expériences et son ouverture au monde.
7. **Aménager et favoriser un environnement sain** et ouvert sur l'extérieur.
8. **Encourager les familles à participer** à la vie de la structure.
9. **Valoriser les rôles et les compétences** des parents.
10. **Permettre un accueil de qualité** pour l'enfant et sa famille en favorisant un environnement de travail serein avec du personnel qualifié.



Annexes

CHARTRE D'ACCUEIL

- 1.** Tout enfant doit pouvoir être accueilli quelle que soit sa situation ou celle de sa famille : enfants issus de familles en difficultés sociales, enfants de parents travaillant en horaires atypiques, enfants ayant des besoins spécifiques, dans le respect de leur culture et de leur religion.
- 2.** L'enfant est sensible à son entourage proche et au monde qui s'offre à lui. Il se sent bien accueilli quand sa famille est bien accueillie car ses parents constituent son point d'origine et son port d'attache. Il est important de prendre en compte le projet éducatif parental dans le projet d'accueil professionnel souhaité. Le dialogue et les actions communes permettent de tisser une relation de confiance, sur laquelle les enfants se structurent et élargissent leurs repères d'identité.
- 3.** Tous les enfants ont besoin d'un environnement attentif qui prenne en compte leur singularité. Chaque enfant se développe donc à son propre rythme. Ainsi, il est unique. En compagnie des autres, il apprend à trouver sa place, son expression propre et sa liberté.
- 4.** L'enfant avance à son propre rythme et développe toutes ses facultés en même temps. Pour lui, tout est langage, corps, jeu, expérience. Il a aussi besoin de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer ses multiples capacités. Il est acteur de son développement. Les modes d'accueil qui lui sont proposés sont ludiques et ouverts sur le monde.
- 5.** Il est important pour l'enfant de s'adresser à lui de manière personnalisée. L'encourager participe au développement de son indépendance et de sa confiance en lui et envers autrui.
- 6.** L'art et la culture permettent à l'enfant de construire sa sensibilité, son expression personnelle et son rapport au monde. Les équipes permettent à l'enfant de vivre ses expériences au travers d'activités d'éveil, du livre, de sorties et de moments festifs. Les professionnel(le)s facilitent la rencontre avec les intervenants culturels et artistiques.
- 7.** Les enfants sont plus vulnérables que les adultes car leur système immunitaire et cérébral n'est pas encore totalement développé. Sensibilisés à la Santé Environnementale, les équipes veillent à proposer un environnement de qualité aux enfants. Dans une démarche de prévention, elles transmettent des informations autour de ce thème aux familles. Les espaces extérieurs sont à privilégier.
- 8.** La participation des parents au sein des lieux d'accueil (Conseils d'établissements, Commissions d'accueil, Journées porte-ouvertes, Cafés des parents ...) permet une cohérence entre les pratiques éducatives parentales et les projets éducatifs des structures. Ce partenariat nécessite des lieux et des temps de disponibilité pour les échanges entre professionnels et parents.
- 9.** Les familles et les professionnel(le)s s'enrichissent réciproquement en partageant leurs connaissances et leurs idées. L'accompagnement à la parentalité respecte les valeurs de chaque famille et leur diversité, sans remise en cause des droits de l'enfant.
- 10.** Des professionnel(le)s suffisamment nombreux, compétents et formés dans une équipe stable sont la garantie première d'un accueil de qualité. La qualité humaine des relations de travail, le type d'organisation, l'aménagement d'espaces réservés au personnel, l'ergonomie des équipements, contribuent à la prévention des risques professionnels et au bien-être de chacun.

